

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUILLET 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE Mrs GONORD, KERIGER, GIRY

Mmes BAYE, SANS
Commune de DORMELLES Mr LARGILLIERE
Commune de FLAGY Mr DESVIGNES
Commune de LA GENEVRAYE Mme PERINI

Commune de MONTIGNY SUR LOING Mme JACQUENET, Mr CORBEL

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE Mr ZAKEOSSIAN, JOCHMANS, POULLIER, BODIER,

LIMOGES, SEPTIERS

Mmes GAUDIN, DUMAS PRIMBAULT, COLOMAR,

SOUCHARD, EPIKMEN

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN Mr GUIMARD

Commune de NONVILLE Mr BELLIOT suppléant de Mr BALLAND
Commune de PALEY Mr COCHIN

Commune de REMAUVILLE Mme PENIFAURE
Commune de SAINT MAMMES Mrs SURIER, PERRIN, Mme PIAT

Commune de THOMERY Mrs MICHEL, TROUBAT, Mme PATTYN
Commune de TREUZY LEVELAY Mme AUBOURG suppléante de Mme PILLOT
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE Mrs MOMON, BEUDAERT, Mme DARGNAT

Commune de VILLECERF Mr DEYSSON

Commune de VILLEMARECHAL Mme KLEIN, Mr GOISET
Commune de VILLEMER Mr BEAUFRETON

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE Mme AUFILS pouvoir Mr DEYSSON

Mme SCHNEIDER pouvoir Mme SANS
Commune de MONTIGNY SUR LOING
Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE
Mr FONTUGNE pouvoir Mr ZAKEOSSIAN
Mr ATLAN pouvoir Mme COLOMAR

Mme MARTINEZ pouvoir Mme EPIKMEN
Mme EYRIGNOUX pouvoir Mr POUILLIER

Commune de SAINT MAMMES Mr BRUMENT pouvoir Mr GUIMARD
Commune de THOMERY Mme VANNEAU pouvoir Mr TROUBAT
Commune de VILLE SAINT JACQUES Mr DUCHATEAU pouvoir Mme KLEIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame SCHEFFERDirectrice Administrative et FinancièreMadame COHEZAssistante de direction

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 20 h 45 et remercie la Commune de NANTEAU SUR LUNAIN de nous accueillir.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Monsieur DEYSSON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Cette assemblée sera assez chargée avec diverses désignations et surtout les dossiers financiers. En effet, nous présenterons en une seule séance de ce que nous présentons habituellement en 3 réunions.

L'ensemble des nombreux documents que vous avez reçus, qui comportent de nombreuses précisions, seront étudiés. Il y aura des redites mais nous allons essayer d'être le plus clair possible.

Je remercie les services et plus particulièrement Madame SCHEFFER pour le travail effectué.

En fin de séance, afin de ne pas retarder l'installation des conseils syndicaux, je proposerai d'ajouter des mémoires de désignation de noms ceux-ci nous étant parvenus tardivement.

Début septembre 2020, nous organiserons une visite du patrimoine communautaire à destination de l'ensemble des conseils municipaux. Cette dernière aura lieu un samedi afin que les Elus puissent être présents.

Je suis disponible pour participer, à votre demande, à un Conseil Municipal afin d'expliquer le fonctionnement de notre Communauté de Communes et répondre aux questions de vos Elus.

Nous vous avons remis le rapport d'activités 2018, celui de 2019 est en cours de finition et sera disponible à la rentrée de septembre.

En ce qui concerne le compte rendu du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020, Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE souhaite que son intervention, lors de l'élection du 7^{ème} Vice-Président, soit réécrite comme ci-dessous :

« Nous avons bien compris ce qui se joue ici, les votes varient très peu, à une ou deux voix près, mais on voit bien que vous votez d'après une consigne, et pas selon l'intérêt général…

Il faut être raisonnable et voir les choses autrement. Nous sommes 12 à représenter la majorité municipale de MORET-LOING-ET-ORVANNE, et vous avez compris que nous avons une vision commune avec CHAMPAGNE SUR SEINE et VERNOU, pour un meilleur équilibre de l'ensemble du territoire.

En continuant à refuser que nous ayons une place au sein de l'exécutif de MORET SEINE ET LOING, vous allez vous enfermer vous-même.

Je ne me présente pas « contre » Jean-François GUIMARD, avec qui je n'ai aucun différend, mais pour permettre à ce que toutes les tendances puissent être représentées au sein de l'exécutif de MSL »

Nos séances sont enregistrées mais il s'avère parfois que cela n'est pas toujours audible. Si vous avez pris la parole et que vous considérez que votre intervention n'a pas été retranscrite correctement ou ne reflète pas vos propos, vous nous contactez et un rectificatif sera fait lors du prochain Conseil.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATION DIVERSES

<u>Piscine du Grand Jardin</u>: Les travaux ont repris et se déroulent dans de bonnes conditions. L'objectif étant une ouverture pour le début d'année 2021.

Le stand de tir : Les travaux de sécurité incendie et d'accessibilité sont terminés.

<u>Vidéo-protection</u>: Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé.

Activités du service Jeunesse & Sports : 50 activités différentes sont proposées pendant l'été avec 800 inscriptions. Ces activités ont été mises en place en respectant les gestes barrières. Un bilan sera communiqué en septembre.

Prêt d'honneur octroyé par Melun Val de Seine et Sud Seine & Marne pour

- La reprise d'un cabinet de pédicurie-podologie à CHAMPAGNE SUR SEINE prêt de 15 000 €
- La création d'une SARL « Le local de Montigny » conciergerie, café, vente de produits locaux à MONTIGNY SUR LOING prêt de 4 000 €

Le service « Développement local » est toujours à l'écoute et à la disposition des entreprises du territoire pour les conseiller, les aider à bénéficier des aides financières auxquelles elles pourraient prétendre (aides de l'Etat, de la Région, du Département). Si des entreprises rencontrent des difficultés, il ne faut pas hésiter à les diriger vers ce service.

DECISIONS

2020.94 du 15 juillet 2020

Signature d'une convention, qui prend effet à sa date de signature et qui prendra fin après à l'exécution des obligations de MORET SEINE & LOING, avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités du partenariat et de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à MORET SEINE & LOING pour le fonctionnement de l'Ecole Multisports (EMS).

Le Département s'engage à verser une subvention annuelle de 6 210 €. En contrepartie, MORET SEINE & LOING s'engage à :

- Respecter les règles générales de fonctionnement (public, activités, période de fonctionnement, encadrement, charte départementale),
- Participer à la Fête Départementale et à la rencontre annuelle des EMS,
- Maintenir l'EMS durant l'année scolaire 2019/2020,
- Fournir un compte-rendu financier et des activités,
- Mentionner la participation financière du Département dans tous les documents de présentation de l'EMS

2020.95 du 15 juillet 2020

Signature d'une convention, qui prend effet à compter de sa date de signature par les parties et qui prendra fin après accomplissement des objectifs, avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à MORET SEINE & LOING pour la réalisation de son projet 2020 en faveur du développement des enseignements artistiques sur son territoire.

Le Département s'engage à verser la somme de 10 900 €. En contrepartie, MORET SEINE & LOING s'engage à :

- Atteindre les objectifs fixés,
- · Assurer la communication relative au partenariat,
- Respecter les obligations comptables et administratives,
- Accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet.

2020.96 du 21 juillet 2020

Signature avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'une convention d'aide financière qui prend effet à compter du 8 juillet, pour le projet d'étude de transfert des compétences eau et assainissement par la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING dont le montant de la subvention est fixé à 90 555 €.

2020.97 du 21 juillet 2020

Signature avec Seine et Marne Attractivité de l'avenant à la convention de partenariat pour l'animation et la gestion du programme Leader Gal Sud Seine et Marne ayant pour objet de modifier l'article suivant :

• Article 5 – Financement

La contribution financière de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour l'année 2020 est arrêtée à 5 225,33 €.

Cette modification entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.98 du 21 juillet 2020

Signature d'une convention avec les communes membres ayant pour objet de fixer les engagements des parties concernant la mise à disposition à titre gracieux de tablettes dans les bibliothèques pour les accompagner dans leur rôle de médiateurs de ressources numériques auprès de leurs usagers (ateliers, espace dédié dans l'enceinte,...).

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} septembre 2020, renouvelable par tacite reconduction chaque année dans la limite de 2 ans. Le formulaire de prêt déterminera les périodes précises et la quantité de tablettes mises à disposition pour la bibliothèque.

2020.99 du 22 juillet 2020

Signature avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (CODERANDO 77) d'une convention, conclue pour un an à compter de sa date de signature renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, ayant pour objet de définir les modalités du partenariat conduit par les parties, en vue de :

• L'entretien et la pérennisation du balisage sur le réseau d'itinéraires déjà existant,

- La modification éventuelle de ces itinéraires, pour raison de sécurité ou de confort,
- La création de nouveaux itinéraires, selon accord préalable des parties sur le territoire de Moret Seine-et-Loing.

MORET SEINE & LOING adhère au CODERANDO 77 pour une cotisation annuelle de 500 €. Toute création d'itinéraire sera soumise à un coût forfaitaire de 50 € par kilomètre

ADMINISTRATION GENERALE

Le Président souligne que les désignations qui vont suivre correspondent aux délégations qui vont être données aux Elus, ceci afin d'assurer une indispensable cohérence à l'action de notre collectivité et une représentation claire visàvis de l'extérieur.

1°) - Représentation au sein du SDESM

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine & Marne) propose, entre autres, la coordination de groupements de commande à l'échelle départementale.

MORET SEINE & LOING adhérant à ce syndicat en 2018 dans le cadre d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz et plus récemment pour la réalisation de notre PCAET et, il y a de désigner un représentant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur Michel GONORD pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SDESM

2°) - Représentation au sein du syndicat de copropriété Prugnat

En 2008, il a été décidé de mettre fin au contrat de syndic chargé de la gestion de la copropriété du site Prugnat.

Un syndic bénévole a été désigné pour gérer ce site et il convient de désigner un élu pour y représenter MORET SEINE & LOING

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Madame Sylvie MONCHECOURT pour siéger au sein du Syndicat de copropriété du site Prugnat

3°) - Représentation au sein du Comité Technique et du CHSCT

<u>Le Comité Technique</u> examine les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles sanitaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

<u>Le CHSCT</u> (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) est une organisation représentative du personnel présent dans les établissements d'au moins 50 salariés. Il a en charge la protection des travailleurs notamment en matière d'hygiène, de santé et de sécurité. Il doit également participer à l'amélioration des conditions de travail. Il a également pour vocation de procéder à l'analyse des risques professionnels, des conditions de travail et des risques auxquels peuvent être exposés les salariés.

La Loi « Fonction Publique » du 6 août 2019 a créé le CST (Comité Social Territorial), issu de la fusion des CHSCT et des Comités Techniques, sera mis en place après le renouvellement général des instances en 2022.

Il y a lieu de désigner pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de ces instances, 3 titulaires et 3 suppléants qui seront communs aux deux organismes et qui représenteront également l'EPCI lors de la mise en place du CST

Titulaires: Madame Laurence KLEIN

Monsieur Bruno MICHEL Monsieur Joël SURIER

Suppléants : Madame Sylvie MONCHECOURT

Monsieur François DEYSSON Monsieur Philippe DESVIGNES DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du Comité Technique et du CHSCT puis au sein du CST lors de sa mise en place.

4°) - Représentation au sein du CNAS

Le CNAS (Comité National d'Actions Sociales) est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Les aides du CNAS sont diverses et variées (aides financières, chèques réductions, facilités pour les départs en vacances, assistance juridique, etc...)

MORET SEINE & LOING adhérant au CNAS, if convient de désigner un représentant Elu et un représentant Agent pour représenter l'EPCI au sein de cette association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Madame Laurence KLEIN en qualité de représentante « Elu » et Madame Stéphanie LENOIR DA COSTA en qualité de représentante « Agent » pour siéger au sein du CNAS

5°) - Désignation au sein de la Commission « Accessibilité »

L'article I 2143.3 du Code Général des Collectivités modifié par la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 stipule que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

La Commission exerce ses missions dans la limite des seules compétences institutionnelles de MORET SEINE & LOING.

Elle est présidée par le Président de l'EPCI, ce dernier arrête la liste de ses membres. Cette commission est représentée par un Conseiller Communautaire de chacune des Communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE pour siéger au sein de la Commission « Accessibilité » les membres ci-après dénommés :

COMMUNES	REPRESENTANTS
CHAMPAGNE SUR SEINE	Mr KERIGER
DORMELLES	Mr LARGILLIERE
FLAGY	Mr TUZY
LA GENEVRAYE	Mr MICHAUD-RUFFIER
MONTIGNY SUR LOING	Mr MORISSEAU
MORET-LOING-ET-ORVANNE	Mme GAUDIN
NANTEAU SUR LUNAIN	Mr CAPSALIS
NONVILLE	Mr BELLIOT
PALEY	Mr DEJARDINS
REMAUVILLE	Mme LOVERGNE
SAINT MAMMES	Mr LE BLOAS
THOMERY	Mr TROUBAT
TREUZY LEVELAY	Mme PILLOT
VILLECERF	Mr LENFANT
VILLEMARECHAL	Mr GASCUEL – Mr REGNERY
VILLEMER	Mr BERTAUX

<u>Le Président</u>: Une nouvelle délibération complétera celle-ci lorsque nous aurons connaissance du représentant de la Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE et de VILLE SAINT JACQUES.

6°) - Représentant au sein de la SEM MSL

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement quant à la création de la Société d'Économie Mixte MSL (MSL-SEM) dont l'objet social des statuts comprend les activités suivantes :

1) La concrétisation de la filière « Miscanthus » dans le cadre du Pôle MENG, exploitation et développement du brevet détenu à 51 % par MORET SEINE & LOING pour la fabrication de bio plastique. Aujourd'hui, MSL-SEM détient 21,77 % des parts du capital de la société POLYBIOM, dont la totalité des financements a été obtenue (BPI, BNP et Crédit agricole) pour la construction d'une usine au pôle des Renardières, début des travaux en septembre 2020. MSL-SEM

assure pour le compte de Polybiom des missions de recherche de financements, marketing et commercialisation, relation presse et média.

- 2) Accompagnement et/ou aides ponctuelles dans le cadre de difficultés passagères de nos commerces et entreprises dans le cadre de création ou d'implantation d'entreprises innovantes sur le territoire communautaire,
- 3) Favoriser et aider à l'exportation des produits manufacturés de nos entreprises, MSL-SEM propose un « pack export » qui leur permet de réaliser un test commercial de leurs produits, notamment en Chine. Ce programme est financé avec l'aide du Département (20 000 € annuels)

MSL-SEM a été créée en septembre 2017, ces deux premiers exercices comptables (18 mois pour le premier, clôturé au 31/12/2018 et le deuxième au 31/12/2019), sont bénéficiaires. A ce jour, MSL-SEM n'a aucune dette et sa trésorerie est positive.

La SEM est représentée par deux groupes :

Premier groupe : la collectivité locale MORET SEINE & LOING

<u>Deuxième groupe</u>: les personnes privées (banques – PME locales – fonds d'investissement / particuliers)
L'assemblée délibérante de chacune des collectivités désigne en son sein les représentants de l'EPCI, MORET
SEINE & LOING doit nommer 14 membres au sein du collège « collectivité locale »

Dans la liste présentée par le Président, Monsieur ZAKEOSSIAN demande à ce qu'il soit remplacé par Monsieur ATLAN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme les 14 membres comme désignés cidessous au Conseil d'Administration de la SEM MSL :

- Monsieur Patrick SEPTIERS
- Monsieur Bruno MICHEL
- Madame Sylvie MONCHECOURT
- Monsieur Michel GONORD
- Monsieur Francis DUCHATEAU
- Monsieur Joël SURIER
- Monsieur Jean-François GUIMARD
- Monsieur François DEYSSON
- Monsieur Gérard BALLAND
- Madame Marie-Claire PERINI
- Monsieur Philippe DESVIGNES
- Monsieur Michel COHCIN
- Monsieur Alain MOMON
- Monsieur Marc ATLAN

7°) - Désignation au sein du PCAET

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

MORET SEINE & LOING a lancé la démarche d'un PCAET début 2019, un premier COPIL a été réuni en mai 2019 et une réunion publique a été organisée en septembre 2019. 4 ateliers thématiques se sont réunis sur les thèmes suivants : habitat et bâti – agriculture et consommation – mobilité – économie, déchets et nouvelles énergies.

Le programme d'actions devra être finalisé et le projet de PCAET voté par la nouvelle assemblée. S'en suivra une transmission à l'autorité environnementale pour évaluation. Son avis sera rendu dans un délai de 5 mois.

Le portage politique d'un projet de territoire étant déterminant pour sa réussite, l'Etat préconise qu'un Elu soit spécifiquement désigné :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur Michel GONORD comme référent pour le PCAET

8°) - <u>Désignation au sein de la CADA</u>

La CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs et aux archives publiques ainsi qu'à la réutilisation des informations publiques.

Elle peut être saisie par les personnes (physiques ou morales) qui se sont vues opposer une décision défavorable en matière d'accès aux documents administratifs ou de réutilisation des informations publiques. La commission peut aussi être saisie, à titre de conseil, par les administrations sollicitées en ces matières.

Les articles L. 330-1 et R.330-2 du Code des Relation entre le Public et l'Administration (CRPA) disposent que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupant une population de 10 000 habitants ou plus sont tenues de désigner une Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à l'utilisation des informations publiques (PRADA).

Son rôle, défini l'article R. 330-4 du CRPA, est de :

- 1°) Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- 2°) Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la CADA. La PRADA est le seul interlocuteur de la CADA lorsque celle-ci veut prendre contact avec son administration.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Madame Laurence KLEIN Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à l'utilisation des informations publiques

9°) - Désignation au sein des Collèges

MORET SEINE & LOING intervient financièrement dans les collèges au prorata du nombre d'élèves issus de ses Communes membres et fréquentant ces derniers.

Il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter MORET SEINE & LOING au sein des collèges de son territoire : Le Collège Fernand Gregh de CHAMPAGNE SUR SEINE et le Collège Alfred Sisley de MORET SUR LOING

<u>Le Président</u>: Les Elus communaux siègent déjà au sein des collèges. Les Elus qui sont désignés aujourd'hui sont issus de Communes dont les enfants sont scolarisés dans ces établissements. Cela permet aux collectivités d'être représentées dans les Conseils d'Administration.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessous pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du :

Collège Fernand Gregh: Titulaire: Monsieur Bruno MICHEL

Suppléant : Monsieur Joël SURIER

<u>Collège Alfred Sisley</u>: Titulaire: Monsieur François DEYSSON

Suppléant: Monsieur Franck BEAUFRETON

10°) - Désignation au sein de l'EPF Ile de France

L'EPF lle de France est un opérateur public foncier des collectivités franciliennes. Ses missions principales sont diverses : accroître l'offre de logements, soutenir le développement économique, contribuer par le renouvellement urbain et l'intensification urbaine à un aménagement durable du territoire et à la fabrique de la ville durable>.

MORET SEINE & LOING a signé une convention stratégique avec cet établissement portant sur l'ensemble de son territoire avec en priorité un axe de travail sur les bourgs, villages et hameaux, les études sur le PLHi, etc...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur Francis DUCHATEAU pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de l'EPF Ile de France

11°) - Désignation au sein de Seine & Marne Numérique

MORET SEINE & LOING adhère depuis 2014 au Syndicat Mixte Seine & Marne Numérique, structure exclusivement réservée à l'aménagement numérique et qui est composé du Département de Seine & Marne, de la Région lle de France et des EPCI de Seine & Marne.

Lors de sa séance du 26 juin 2019, le Syndicat, auquel MORET SEINE & LOING adhère, a délibéré pour modifier ses statuts. Parmi ces modifications figurait la représentation de chaque collège. Concernant MORET SEINE & LOING, la répartition est la suivante : De 30 000 à 59 999 habitants — Nombre de voix : 2 - Nombre de titulaires : 2 - Nombre de suppléants : 2

<u>Monsieur ZAKEOSSIAN</u>: J'ai fait des propositions à Monsieur SEPTIERS concernant la représentation au sein de ces différentes instances afin que MORET-LOING-ET-ORVANNE puisse participer à la vie de la Communauté de Communes

Lors du précédent Conseil nous vous avons fait part de notre envie de travailler avec vous, nous ne voulons en aucun cas amplifier la fracture territoriale qui se dessine ni déstructurer l'équilibre de MORET SEINE & LOING mais lorsqu'il faut désigner plusieurs représentants, il me semble qu'au vu de la taille et du poids de MORET-LOING-ET-ORVANNE, il y aurait du sens à ce qu'elle soit représentée. Nous ne souhaitons pas n'avoir que des strapontins pour les 6 années à venir.

Il faut tenir compte des enjeux de MORET-LOING-ET-ORVANNE.

<u>Le Président</u> : rappelle que les Elus désignés siégeront au sein de ces organismes en tant que représentant MSL et non pas de leur Commune et qu'ils doivent soutenir les orientations de notre collectivité et non pas de la leur.

Monsieur ZAKEOSSIAN : Nous sommes tout à fait capables en tant que majorité élue légitiment par les habitants de représenter MORET SEINE & LOING. Nous faisons partie de la Communauté de Communes, il est donc logique de participer à son développement. Ce qui serait absurde c'est que nous soyons les seuls à ne pas la représenter.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 12 CONTRE (Mr ZAKEOSSIAN pouvoir de Mr FONTUGNE – Mme COLOMAR pouvoir de Mr ATLAN – Mr JOCHMANS pouvoir de Mme SAVAL-BONET – Mme EYRIGNOUX pouvoir de Mr POUILLIER – Mme GAUDIN – Mr BODIER – Mme DUMAS-PRIMBAULT – Mme SOUCHARD) DESIGNE pour siéger au sein du Syndicat Mixte Seine & Marne Numérique

<u>Titulaires</u>: Monsieur SURIER – Monsieur DUCHATEAU <u>Suppléants</u>: Madame JACQUENET – Monsieur MOMON

12°) - Désignation au sein de NATURA 2000

MORET SEINE & LOING est, depuis 2013, structure animatrice du site NATURA 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ». Le site « Rivières du Loing et du Lunain » est classé sur la directive « habitat, faune et flore » pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'Etat et l'Europe financent à 100 % les coûts de l'animation du site.

La Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques a été désignée ce site pour animer en lieu et place de l'EPCI.

Monsieur ZAKEOSSIAN: Avant de présenter ma candidature, J'ai interrogé Monsieur GONORD, pressenti pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de NATURA 2000.. Il n'y voyait aucun inconvénient. Nous pouvons faire partie du jeu et apporter des choses à la Communauté de Communes.

Monsieur SEPTIERS: Je rappelle que les Elus désignés prennent la parole au nom de la Communauté de Communes et non en leur nom, si le discours tenu lors des réunions allait à l'encontre de la position de la CC, les désignations seraient bien sûr remises en cause. Je souhaite que tout se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le Président propose Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de NATURA 2000

13°) - Désignation au sein de Seine & Marne Environnement

MORET SEINE & LOING est membre du Comité d'Administration de Seine & Marne Environnement (SEME) Cette association apporte son soutien aux services communautaires sur deux axes principaux, la transition énergétique et la transition écologique. Elle propose également, à destination du public, des animations en rapport avec ces thèmes.

MORET SEINE & LOING a signé une convention avec SEME pour un projet d'intérêt économique général, la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNE Monsieur Michel GONORD pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de Seine & Marne
Environnement

14°) - Désignation au sein du GIP « ID77 »

Le Département de Seine & Marne a créé un Groupement d'Intérêt Public ID 77 qui propose aux collectivités adhérentes une offre de conseil, d'accompagnement technique ainsi que des actions de sensibilisation. De même des journées thématiques et d'échanges d'expériences entre collectivités adhérentes sont régulièrement organisées.

Le GIP ID77 propose des offres thématiques de conseils et d'accompagnement technique, faisant appel à des compétences et expertises de services technique départementaux et des organismes associés du Département : CAUE, Aménagement 77, Initiatives77, Seine & Marne environnement, Actart 77 et Seine & Marne Attractivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur Francis DUCHATEAU pour représenter MORET SEINE & LOING au du GIP ID77

15°) - Désignation au sein du Pôle Sud 77

POLE SUD 77 est une association créée en 2005 rassemblant une trentaine d'institutions et d'entreprises, sur un territoire du Grand Gâtinais qui dépasse les limites administratives en réunissant des Communes du Département et de régions différentes.

POLE SUD 77 propose de jouer le rôle de « facilitateur » afin de susciter une mise en synergie des acteurs de l'économie, de l'innovation et de la recherche de ce bassin de vie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur Philippe DESVIGNES pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du Pôle Sud 77

16°) - Représentation au sein de l'ADIL

MORET SEINE & LOING a signé en janvier 2020 avec l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de Seine & Marne) une convention de partenariat.

Cette dernière intervient au Centre Social de CHAMPAGNE SUR SEINE auprès des administrés en proposant un ensemble de consultations et d'informations personnalisées, neutres et gratuites, sur toute question juridique, financière, fiscale en matière de logement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Madame Laurence KLEIN pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de l'ADIL

17°) - Représentation au sein de la Mission Locale

MORET SEINE & LOING adhère à la Mission Locale qui tient des permanences au Centre Social de CHAMPAGNE SUR SEINE et à l'Espace Aux Habitants à VILLEMER.

Elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans afin de les rendre plus autonomes grâce à un parcours social et professionnel et traite l'ensemble des difficultés d'insertion (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, etc...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE Monsieur François DEYSSON pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de la Mission Locale

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pôle Economique des Renardières - Vente d'un terrain à la société AIRCRAFT COMPLETION ENGIREERING

La commercialisation du lotissement les Clubs (2,9 ha – 9 lots), situé au Pôle Economique des Renardières à MORET-LOING-ET-ORVANNE (commune déléguée ECUELLES), et viabilisé en 2017, est en voie d'achèvement. La vocation de cette extension est mixte, elle pourra ainsi accueillir des entreprises artisanales, industrielles, de services ou de commerce interentreprises (exclusion du commerce de détail et d'Etablissements Recevant du Public).

La société par actions simplifiée à associé unique AIRCRAFT COMPLETION ENGINEERING, Siret 84274308000017, dont le siège est à FONTAINEBLEAU (77300) et représentée par son Président M. Patrick LE FLOC'H, souhaite faire l'acquisition du lot n° 7 (1 405 m²), au prix de 30 € H.T./m².

AIRCRAFT COMPLETION ENGINEERING (ACE Aero), créée en 1997, a développé ses activités autour de la conception d'aménagements intérieurs d'avions « sur mesure » pour des V.I.P., et dispose des agréments des

principales agences de sécurité aérienne (EASA, FAA) et des principaux constructeurs civils (Airbus, Boeing, Embraer, Dassault, Bombardier...).

ACE Aero a récemment élargi ses activités aux équipements d'évacuation sanitaire (Supports de brancard, couveuse, unité d'oxygène, etc.) et va prochainement étendre ses activités à la fabrication de ces éléments et souhaite donc disposer pour la mi 2021 d'un atelier d'environ 500 m² de surface de plancher, accueillant également le siège de l'entreprise et envisageant plusieurs recrutements.

ACE Aero a débuté son activité de production à l'hôtel d'entreprises des Renardières en juin 2020, préalablement à la livraison des futurs locaux. L'agrément de la DGAC a été délivré début juillet.

Les prix de vente des lots, variables en fonction de la superficie des lots, ont été arrêtés lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015.

Monsieur ZAKEOSSIAN: Nous allons, pour une partie d'entre nous, nous abstenir car nous n'avons pas assez d'éléments pour nous prononcer et aussi par rapport à notre capacité à être partie prenante dans la politique communautaire. Le développement économique est important et, dans la mesure où cette politique est en grande partie centrée sur le territoire de MORET-LOING-ET-ORVANNE il est nécessaire que nous y soyons associés. Nous souhaitons porter une politique claire et cohérente.

Nous avons besoin d'être partie prenante sur ce qui se passe sur le territoire de MORET-LOING-ET-ORVANNE, il faut que nous soyons impliqués dans le développement du territoire.

Le Président : rappelle que cette compétence est communautaire et non communale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 12 ABSTENTIONS (Mr ZAKEOSSIAN pouvoir de Mr FONTUGNE – Mme COLOMAR pouvoir de Mr ATLAN – Mr JOCHMANS pouvoir de Mme SAVAL-BONET – Mr POUILLIER pouvoir de Mme EYRIGNOUX – Mme GAUDIN – Mr BODIER – Mme DUMAS-PRIMBAULT – Mme SOUCHARD)

AUTORISE LE PRESIDENT à vendre le lot n° 7, d'une superficie totale de 1 405 m² (constitué des parcelles ZB 460, 468 et 476) du Lotissement « Les Clubs », rue des Rompans, Pôle Économique des Renardières, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE (commune déléguée ECUELLES), au profit de la société AIRCRAFT COMPLETION ENGIREERING ou toute société civile immobilière s'y substituant au prix de 30 € H.T./m² soit 42 150 € H.T.

Animation-gestion du programme LEADER SUD 77 – Année 2020 et désignation de représentants

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 30 novembre 2015, s'est prononcé favorablement sur le principe d'un cofinancement de l'animation / gestion du programme LEADER Sud 77 (2016-2022) par MORET SEINE & LOING à hauteur de 4 000 à 6 000 € par an, montant susceptible d'évoluer au gré de cofinancements alors non actés.

Le budget prévisionnel 2020 pour l'Animation – Gestion du programme LEADER Sud 77 s'élève à 124 398,70 €. Seine & Marne Attractivité prend à sa charge 35 779,84 € (28,8%), le Fonds Européen Agricole Pour le Développement Rural (FEADER) prend pour sa part en charge 34 693 € (27,9%) et la Région IIe de France 30 000€ (24,1%) au titre du programme Agriurbain.

La part revenant aux 5 EPCI (Pays de Fontainebleau, Pays de Montereau, Moret Seine & Loing, Pays de Nemours et Gâtinais Val de Loing) est de 23 925,87€ (19,2%), ventilés au prorata de la population respective de chacun.

Avec 21,8% de la population du territoire LEADER Sud 77, l'abondement de MORET SEINE & LOING s'élèvera, pour l'année 2020, à 5 225,33 €.

Un avenant à la convention de partenariat entre Seine-et-Marne Attractivité et la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING, relatif à l'animation et la gestion du programme Leader du GAL Sud Seine-et-Marne 2020 et formalisant les montants exposés sera adressé à l'EPCI à la mi-juillet.

Il convient de désigner, pour représenter MORET SEINE & LOING, au sein de cette structure, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à abonder à l'animation/gestion du programme LEADER SUD 77 à hauteur de 5 225.33 € pour l'année 2020

DESIGNE pour représenter MORET SEINT & LOING au sein de cet organisme Monsieur Alain MOMON (titulaire) et Monsieur Philippe DESVIGNES (suppléant)

<u>Initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine & Marne – Augmentation de la contribution et désignation d'un</u> représentant

MORET SEINE & LOING a initié dès 2007 un partenariat avec l'association Initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne. En 13 ans, 77 entreprises du territoire communautaire ont été accompagnées par la plateforme dans leur création ou reprise d'activité, 131 emplois créés ou maintenus, et près de 800 000 € de prêts d'honneur décaissés, permettant de lever 5,2M€ de prêts bancaires. Si le dispositif profite en grande majorité aux commerces, artisans et services de centre-ville et centre-bourg (salons de coiffure, boulangerie, fromager, restaurants, cavistes, etc.), Initiatives a également accompagné des activités aussi diverses que des professionnels de santé, une micro-crèche, des garages auto ou la reprise d'un cabinet de géomètre.

L'abondement initial au fonds de prêt (un euro par habitant) a été doublé par MSL en 2012 afin de ne pas restreindre le nombre de dossiers traités chaque année sur le territoire, l'encours de prêt excédant l'abondement. Outre l'abondement au fonds de prêt, MORET SEINE & LOING contribue chaque année au fonctionnement de l'association, qui compte 3,5 ETP depuis 2018, à hauteur de 0,20€ / an / habitant, montant inchangé depuis l'adhésion de l'EPCI à la plateforme en 2007. En 2019, cette contribution s'élevait ainsi à 7 811 €.

Afin de faire face à une activité croissante (+10%/an depuis 2017), à une diversification de l'offre proposée (mise en place de prêts d'honneur « agri», « croissance », « santé», et pour être en capacité de traiter une quarantaine de demandes supplémentaires liées à ces nouveaux prêts à l'échelle de la plateforme, le Conseil d'Administration d'Initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine & Marne du 7/11/2019 a proposé pour 2020 une augmentation de la contribution des EPCI adhérents graduelle sur 3 ans par voie d'avenant :

- 2020 : 0,25 € / an / habitant
- 2021:0,30 € /an / habitant
- 2022:0,35 €/ an / habitant

Pour MORET SEINE & LOING, la contribution annuelle 2020 serait ainsi portée à 9 719,25 € pour une population légale de 38 877 habitants au 1^{er} janvier.

En cas de refus de signature de l'avenant à la convention de partenariat d'un EPCI, la contribution annuelle demeurerait établie sur la base de 0,20€/an/habitant. Toutefois, les prêts « agri », « santé » et « croissance » ne seraient pas disponibles sur ce territoire, et le nombre de dossiers traités plafonné.

A noter, depuis juin 2020, Initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine & Marne est en outre, avec le réseau Entreprendre et l'ADIE, l'une des structures qui instruit les demandes d'aides des entreprises impactées par la crise Covid-19 sur le fonds « Résilience Ile de France »

<u>Monsieur ZAKEOSSIAN</u>: J'ai proposé la candidature de Monsieur POUILLIER qui sera adjoint à la revitalisation sur le territoire de MORET-LOING-ET-ORVANNE.

Le rôle d'un Elu est de donner des impulsions par rapport à ce qui se passe sur son territoire et il s'agit là de dossiers qui sont situés majoritairement sur MORET-LOING-ET-ORVANNE. Il me semble qu'il y aurait un sens à ce que soit désigné un élu issu de cette Commune, l'idée étant de porter la politique communautaire.

Monsieur SEPTIERS: souligne que les deux prêts d'honneur qui ont été accordés ne sont pas sur le territoire de MORET-LOING-ET-ORVANNE. Le responsable du développement économique assure la cohérence et a une vue globale sur l'ensemble des opérations et non seulement sur une seule Commune.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 2 CONTRE Mr POUILLER pouvoir de Mme EYRIGNOUX - 10 ABSTENTIONS : Mr ZAKEOSSIAN pouvoir de Mr FONTUGNE — Mme COLOMAR pouvoir de Mr ATLAN — Mr JOCHMANS de pouvoir Mme SAVAL-BONET — Mme GAUDIN — Mr BODIER — Mme DUMAS-PRIMBAULT — Mme SOUCHARD

ACTE l'augmentation de la participation de l'ECPI au fonctionnement de l'association soit 9 719.25 € pour l'année

DESIGNE Monsieur Philippe DESVIGNES pour représenter MORET SEINE & LOING au sein d'Initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine & Marne

COVID 19 - Fonds « Résilience » de la Région Ile de France

Suite à l'épidémie de COVID 19, des entreprises du territoire connaissent une très forte baisse de leur chiffre d'affaires et peuvent être en difficulté.

Pour relancer l'activité des TPE-PME dans les mois à venir et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement, ...) et permettre ainsi la reprise de leur activité économique de manière pérenne, la Région lle de

France met en place un Fonds de résilience dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique francilienne. La Banque des territoires participe à ce fonds à la même hauteur que la Région et le Département. Certaines collectivités territoriales peuvent également être autorisées à abonder ce fonds de résilience, et notamment les EPCI.

En application des dispositions de l'article L.1511-7 du CGCT, la Région Ile de France recourt à l'association initiActive Ile de France pour gérer ce fonds.

La cotisation est fixée à 15 € par entreprises

Cette adhésion donnera lieu à la signature de conventions avec la Région IIe de France et l'association InitiActive IIe de France.

La réunion des Maires du 15 mai 2020 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à abonder au fonds « Résilience » de la Région Ile de France à hauteur de 38 610 € (crédits inscrits au Budget 2020 à l'article 204123)

DESIGNE Monsieur Philippe DESVIGNES pour représenter MORET SEINE & LOING au sein d'InitiActive Ile de France

COVID 19 – Exonération des loyers pour les entreprises installées dans les bâtiments communautaires

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Jeudi 16 Avril 2020, a demandé aux bailleurs publics et privés d'annuler les loyers pour les entreprises pour une durée de 3 mois soit d'Avril à Juin afin de les soutenir financièrement durant la période d'état d'urgence sanitaire.

La réunion des Maires du 28 avril 2020, dans le cadre du soutien au secteur économique, a évoqué la possibilité d'apporter un soutien aux locataires de nos hôtels d'entreprises.

MORET SEINE & LOING a décidé d'adhérer au fonds « Résilience » déployé par la Région Ile de France pour un montant de 38 610 €. Cette aide destinée aux entreprises peut également bénéficier aux entreprises locataires de nos hâtiments

Aussi, il est proposé une alternative qui consiste :

Pour les loyers d'avril 2020 : une annulation globale soit 20 716,85 € TTC répartie comme suit :

Bâtiment situé Avenue Montchavant : 15 entreprises pour 11 395,05 € TTC Bâtiment situé Avenue des Renardières : 1 entreprise pour 9 217,73 € TTC

Site Prugnat – Conservatoire du Vélo : 1 entreprise pour 104,07 € TTC

• Pour les loyers de mai et juin 2020 :

L'annulation pour les 4 entreprises (en attente de justificatifs pour 2 entreprises) entrant dans le dispositif d'aide au fonds de solidarité du décret n° 2020-371 du 30 Mars 2020 soit 6 657,08 € TTC L'échelonnement d'ici la fin de l'année pour les autres entreprises

L'exonération de loyer s'élèverait à 27 373,93 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à annuler pour toutes les entreprises les loyers du mois d'avril 2020 et, pour les loyers de mai et juin 2020, à annuler ou à échelonner, selon que l'entreprise est éligible, ou pas, au fonds de solidarité du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020

RESSOURCES

Service « Ressources Humaines »

Suppression et création de postes

1°) - Un agent titulaire de la fonction publique territoriale en disponibilité, recruté en CDD à temps complet en octobre 2019 sur un grade d'Animateur pour occuper les fonctions de Directeur de l'EDH, souhaite intégrer MSL par voie de mutation, à compter du 10/10/2020.

Le Directeur Général a émis un favorable à cette demande. A cet effet, il convient de créer un poste d'Animateur principal 1ère classe et de supprimer un poste de Rédacteur principal 1ère classe.

Aucune incidence sur le budget de la masse salariale.

2°) - La désignation d'un Directeur Général nécessite la création d'un poste de DG au regard du seuil démographique afférent à MORET SEINE & LOING, à savoir une population totale de 39 857 habitants selon la publication de l'INSEEE au 01/01/2020. Le Directeur Général continuera d'assurer les fonctions de DGA du pôle APROTER.

Aucune incidence sur le budget de la masse salariale.

3°) - Suite à la demande d'un agent, occupant les fonctions d'Auxiliaire de puériculture, de bénéficier d'un temps partiel de droit à 80% pour élever un enfant, il est proposé, pour la remplacer, d'augmenter le temps de travail d'un agent de la Petite Enfance de 15h à 20h hebdomadaire.

Aucune incidence sur le budget de la masse salariale.

4°) - Un agent titulaire, recruté sur 1 poste à TNC 31.5h au sein du service Petite Enfance, et exerçant ses fonctions à temps partiel (17.5 h hebdo) souhaite une modification définitive de celui-ci en un poste à TNC 17.5 h afin de pouvoir cumuler son activité avec une activité privée lucrative.

Aucune incidence sur le budget de la masse salariale.

5°) - Une Auxiliaire de puériculture « volante » recrutée sur un poste à temps non complet 24.5h, effectue sur l'année un nombre d'heures complémentaires qui, ajouté à son temps de travail habituel, équivaut à un temps complet. Le besoin constant de remplacer du personnel au sein de la Petite Enfance (arrêts maladie, congés, RTT, formations, gardes d'enfants malade, congés exceptionnels) et la nécessité d'assurer un accueil de qualité implique la transformation de ce poste à temps non complet en un poste à temps complet.

Aucune incidence sur le budget de la masse salariale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux grades mentionnés cidessus sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Ces sujets seront présentés pour information au prochain Comité Technique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE LE PRESIDENT à

- 1°) Créer un poste d'Animateur principal 1ère classe à temps complet et à supprimer un poste de Rédacteur principal 1ère classe à compter du 10 octobre 2020
- 2°) Créer un poste d'emploi fonctionnel de Directeur Général des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants et à supprimer un poste de Directeur Général Adjoint au 1er août 2020
- 3°) Créer un poste d'Agent social à TNC 20 h et la suppression d'un poste d'Agent social à TNC 15 h au 1er septembre 2020
- 4°) Créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants 1ère classe à TNC 17.5 h et à supprimer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à TNC 31.5 h au 1^{er} septembre 2020
- 5°) Créer un poste d'Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe à temps complet et à supprimer un poste d'Auxiliaire de puériculture Principal à TNC 24.5 h au 15 septembre 2020

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertises et de l'Engagement Professionnel)

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifie le décret n°91-875 et établit une équivalence provisoire avec des corps de l'Etat bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent en bénéficier à compter du 1er mars 2020.

Les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP et concernant MSL sont : Ingénieur – Technicien - Educateur de jeunes enfants - Conseiller des APS - Cadre de santé paramédical – Puéricultrice - Auxiliaire de puériculture.

Les collectivités ont l'obligation de substituer le RIFSEEP aux primes versées jusqu'alors aux agents des cadres d'emplois non éligibles, et ce dans un délai raisonnable.

Les crédits nécessaires au versement du CIA pour les nouveaux cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Ce sujet sera présenté, pour information, au prochain Comité Technique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à instaurer à compter du 1^{er} août 2020, le RIFSEEP pour les cadres d'emplois suivants : Ingénieur – Technicien - Educateur de jeunes enfants - Conseiller des APS - Opérateur des APS - Cadre de santé paramédical – Puéricultrice - Auxiliaire de puériculture

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions fixées par l'article 60 de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, sont dans l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation (annexe 1)

Ce sujet sera présenté, pour information, au prochain Comité Technique.

Monsieur ZAKEOSSIAN: fait remarquer dans la partie « rémunération » pour 14 agents féminins et 14 agents masculins, une différence de salaire d'environ 40 % entre les deux au détriment des femmes. Il faut rééquilibrer cette situation.

<u>Le Président</u>: Les rémunérations sont liées à l'ancienneté, au grade, au niveau de responsabilité. Par exemple un Agent des services techniques (principalement des hommes) n'aura pas les mêmes primes qu'un agent travaillant dans un autre service. Nous ne faisons qu'appliquer les textes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes présenté préalablement au budget 2020

Indemnités des Elus

L'article L 5211-12 (modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – Article 96) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit d'allouer des indemnités de fonction, au Président, Vice-Présidents et Conseillers Communautaires ayant reçu, par arrêté, une délégation.

Le montant total des indemnités :

- Ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions du Président et celles pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Présidents.
- Est fixé par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit 1027 pour l'année 2020). Le montant total des indemnités est plafonné dans une enveloppe budgétaire globale calculée sur un effectif de Vice-Présidents ne pouvant pas excéder 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire.

Pour MORET SEINE & LOING, l'enveloppe indemnitaire globale, d'un montant de 146 926.20 €, est déterminée de la façon suivante : 146 926.20 € se décomposant comme suit : 1 Président : 2 625.35 € x 12 mois et 10 Vice-Présidents : 961.85 € x 12 mois)

	Président		Président Vice-président		Conseiller ave (versement obliga	désormais
Population totale	Taux maximal (sur la base de l'IB 1027)	Indemnité brute mensuelle	Taux maximal (sur la base de l'IB 1027)	Indemnité brute mensuelle	Taux maximal (sur la base de l'IB 1027)	Indemnité brute mensuelle
20 000 à 49 999	67,50 %	2 625,35 €	24,73 %	961,85 €	6 %	233,36 €

Les nouveaux Elus perçoivent leurs indemnités dès lors que la délibération acquiert sa force exécutoire.

A titre exceptionnel, dans l'hypothèse où la délibération fixant les taux des indemnités serait postérieure à la date d'installation du nouveau Conseil et prévoirait une entrée en vigueur antérieure à cette date, les indemnités pourraient être versées à compter de la date d'entrée en fonction des Elus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité FIXE LES TAUX pour le versement des indemnités de fonction brutes mensuelles, à compter du 1^{er} août 2020 aux Elus ayant reçu délégation de fonction, comme suit :

Fonction au sein du Conseil Communautaire	TAUX MAXIMAL (en %) de l'indice brut de référence 1017 – IM 830	Taux votés (en %) par le Conseil Communautaire
Un Président	67.50 %	67.50 %
Vice-Présidents	24.73 %	
- 4 Vice-Présidents coordonnateur		24.73 %
- 9 Vice-Présidents		12.36 %

Service « Finances »

Durée des amortissements

La Communauté de Communes MORET SEINE & LOING applique l'amortissement obligatoire pour les immobilisations corporelles ou incorporelles depuis le 1^{er} Janvier 1996 conformément à l'instruction M14.

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires, les articles L.2321-1, L2321-2-28° et R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé de rédiger une nouvelle délibération regroupant les délibérations votées en 1996, 1999, 2001 et 2014.

Chaque année, l'annexe relative aux méthodes utilisées pour les amortissements est complétée dans les maquettes officielles du Budget et du Compte Administratif.

Pour l'année 2020, la Trésorerie demande qu'une délibération relative à la durée des amortissements soit jointe à l'appui des titres et mandats émis.

La Communauté de Communes MORET SEINE & LOING, conformément au décret 2015-1846 du 29 Décembre 2015 et à l'article R.2321-1 du CGCT neutralise budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées notamment pour les projets d'infrastructures d'intérêt national (équipement de montée en débit sur cuivre, réseaux très haut débit,...)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE, pour l'ensemble des budgets :

- Le regroupement sur une seule délibération les durées des amortissements conformément au tableau (annexe 2)
- L'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 800 € TTC

COVID 19 - Gratuité des créneaux de la piscine des Collinettes à VERNOU LA CELLE SUR SEINE

La piscine des Collinettes à VERNOU LA CELLE SUR SEINE, est ouverte depuis le mardi 7 Juillet 2020 et ce pour tout l'été. Les usagers devront respecter de nouvelles règles sanitaires, les temps d'ouverture et les conditions d'accès au bassin seront adaptés afin de garantir la sécurité de tous.

Afin de se conformer aux consignes nationales et les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, MORET SEINE & LOING doit limiter le nombre de personnes accueillis simultanément dans la piscine. Chaque jour, 5 créneaux d'une heure seront proposés, accessibles uniquement sur réservation auprès de l'accueil.

En raison de l'ensemble des contraintes imposées aux baigneurs, et à titre exceptionnel, les frais d'entrée seront gratuits pendant la période estivale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LA GRATUITE des créneaux d'une heure à la piscine des Collinettes à VERNOU LA CELLE SUR SEINE pour la période estivale.

<u>Piscine – Créneaux et transports des élèves des classes de 6ème des collèges de MORET SUR LOING et de CHAMPAGNE SUR SEINE</u>

Le Conseil Départemental subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6ème des Collèges de Seine et Marne afin de répondre aux objectifs définis par le Ministère de l'Education Nationale dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « 1er degré du savoir nager ». Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2019/2020.

Les critères d'attribution de la subvention pour l'année 2019/2020 sont reconduits dans les mêmes conditions que pour les années précédentes à savoir :

- Nombre de séances nécessaires sera calculé sur la base de 50 élèves dans la piscine et dans un bus pour
 26 séances maximum par an
- 75 % des coûts de location des créneaux de piscine avec un montant maximal de référence fixé à 60 € / séance soit une aide plafonnée à 45 € par créneau
- 80 % des coûts de transport avec un montant maximal de référence fixé à 6 € / km soit une aide plafonnée à 4,80 € par km

Le Conseil Départemental demande aux Collectivités prenant en charge ces dépenses de fournir :

- Une décision de l'Assemblée délibérante concernant le coût de la mise à disposition de la piscine et / ou le principe et le coût de la prise en charge des transports pour le ou les collèges concernés.
- Une attestation émanant de l'exécutif de la collectivité territoriale qui prend en charges ces dépenses, précisant le coût de chaque prestation, la fréquence des séances, leur nombre ainsi que leurs dates.

Lors de la séance de Février 2005, le Conseil Communautaire a décidé :

- De mettre à disposition des élèves des Collèges A. Sisley (Moret sur Loing) et F. Gregh (Champagne sur Seine) les piscines de Moret sur Loing et Vernou la Celle sur Seine
- De fixer le coût du créneau scolaire à 60 €

Cette délibération a été reconduite pour les années scolaires suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE la reconduction de la délibération pour l'année scolaire 2019/2020.

Compte de gestion et comptes administratifs 2019 - Reprise et affectation des résultats 2019

Le Président commente les documents concernant le compte de gestion et les comptes administratifs.

Conformément aux articles L. 1612-12 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions financières et comptables, il convient pour l'ensemble des budgets de MORET SEINE & LOING de valider les comptes de l'exercice 2019.

1°) - Compte de gestion

Le Président rappelle que l'ensemble des comptes de gestion a été adressé avec les convocations.

Les résultats ressortant du compte de gestion sont les suivants :

Budget Principal M14 de MORET SEINE & LOING:

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 31 104,33 €;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 5 864 264,07 €;

L'arrêté Préfectoral 201/DRCL/BLI n° 108 portant dissolution du syndicat mixte fermé pour l'Habitat dans le Pays de Fontainebleau a réparti le résultat entre la CA du Pays de Fontainebleau (3 290,87 €) et la CC Moret Seine et Loing (702,89 €);

<u>Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MORET SEINE & LOING</u>:

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 226,00 €;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 226,00 €;

Budget Annexe M4 – Hôtels d'Entreprises de la CCMSL :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 100 186,70 €;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 408 457,30 €;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 30 690,58 €;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 35 895,73 €;

Budget Annexe M14 - Ancien Site ABB:

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 285 998,94 €;
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 5 063,20 €;

Budget Annexe M14 - CISPD de la CCMSL:

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 519,73 €;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE les comptes de gestion pour l'exercice 2019, et constate les résultats comme notés ci-dessus.

2°) - Comptes administratifs

Le compte administratif détermine la sincérité des comptes, pour cela il doit être conforme au compte de gestion du Trésorier (ce qui est le cas) que vous allez approuver. Il détermine le résultat de l'exercice comptable.

Le compte administratif 2019 réalisé avec une baisse de la fiscalité s'élève

En fonctionnement

Dépenses : 20 767 904.81 € Recettes : 26 632 168.88 €

Soit un excédent de 5 864 264.07 €

En investissement

Dépenses : 5 359 839.32 € Recettes : 5 390 943.65 €

Soit un excédent de 31 104.33 €

Les montants très positifs de l'épargne brute 2 464 808 €, de l'épargne nette 1 280 145 €, la capacité de désendettement 6.42 années montrent notre bonne santé financière. Ce qui a permis le réaménagement du pôle gare Moret/Veneux, les travaux de la piscine, du stand de tir, des gares routières des collèges de CHAMPAGNE SUR SEINE et de MORET SUR LOING, les travaux d'entretien des bâtiments, la fibre optique, le TAD, le PCAET, etc...

Le Président rappelle sur l'ensemble des comptes administratif a été adressé avec les convocations.

Le Président appelle à d'éventuelles observations ou questions.

Aucune question n'étant posée et aucune observation faite, le Président en place se retire de la salle. Monsieur Bruno MICHEL prend la présidence.

Monsieur Bruno Michel procède aux votes de chacun des comptes administratifs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE les comptes administratifs pour l'exercice 2019 et affecte les résultats comme indiqués ci-dessous.

Budget Principal M14 de MORET SEINE & LOING:

- C/ 001 Excédent d'exécution de la section d'investissement : 31 104,33 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 045 588,43 € (besoin de financement des RAR 2019)
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 4 850 482,86 €

Budget Annexe M14 - Office de Tourisme MORET SEINE & LOING :

- C/ 001 Déficit d'exécution de la section d'investissement : 1 226,00 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 226,00 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 0,00 €

Budget Annexe M4 - Hôtel d'Entreprises de la CCMSL:

- C/ 001 Déficit d'exécution de la section d'investissement : 100 186,70 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 100 186,70 €;
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 308 270,60 €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- C/ 001 Déficit d'exécution de la section d'investissement : 30 690,58 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 30 690,58 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 5 205,15 €

Budget Annexe M14 - Ancien Site ABB:

- C/001 Excédent d'exécution de la section d'investissement : 285 998,94 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 5 063,20 €

Budget Annexe M14 – CISPD de la CCMSL :

C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 €

Le Président Monsieur Patrick SEPTIERS rentre dans la salle.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Le Président commente le ROB.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE de la présentation du ROB 2020

Présentation des budgets 2020

Le budget 2020 est issu du DOB.

Il s'élève en fonctionnement à 27 726 376 €, en investissement à 11 240 740 €.

Les budgets annexes s'élèvent à 3 134 255 €

Ils dégageront un excédent de plus de 5 millions ce qui nous permettra, tout en poursuivant la baisse de la fiscalité ménage sur les ordures ménagères et sur le foncier (5.26 %) :

- D'assurer nos compétences (petite enfance, centres sociaux, sport, jeunesse, culture, environnement, transports, économie, tourisme, aménagement du territoire)
- De faire face aux impacts liés au COVID 19 (dépenses liées à la crise sanitaire, participation au fonds « Résilience », baise des recettes du service petite enfance et de la piscine
- De lancer les études sur l'intégration de l'eau et l'assainissement, projet de territoire, plan vélo, pôle gare de CHAMPAGNE SUR SEINE, l'aire d'accueil des gens du voyage
- De financer de nouvelles actions (TAD, PCAET)
- De réaliser les investissements qui sont programmés (pôle gare de VENEUX, fibre optique, stand de tir, piscine, voirie du PER, accessibilité des bâtiments, etc...

Un investissement très important, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et une fiscalité en baisse

Le Président commente les documents qui sont sensiblement identiques au compte administratif. Il convient également, pour le budget 2020, de se prononcer sur les taux de fiscalité et le produit GEMAPI.

Vote des taux pour l'année 2020 et produit GEMAPI

MORET SEINE & LOING a la possibilité de modifier ses taux de fiscalité Les Etats 1259 FPU et TEOM pour l'année 2020 ont été transmis le 16 Mars 2020 par les services fiscaux.

1/ Cotisation Economique Territoriale - CET

Cotisation Foncière des Entreprises - CFE

Année 2019			Année 2020 - Prévisionnel			Variation
Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	variation
13 720 213 €	26,29%	3 613 563 €	14 112 000 €	26,29%	3 709 274 €	95 711 €

Depuis 2017, le taux de CFE est unique sur l'ensemble des communes à l'exception de FLAGY pour laquelle un processus de lissage du taux sur 12 ans a été voté suite à leur adhésion.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE

Le taux de la CVAE est figé au niveau national soit 1,5 %.

Le produit notifié pour l'année 2020 s'élève à 1 327 603 € (rappel 2019 : 1 028 985 €)

2/ Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM

Le transfert de la TASCOM par l'Etat en 2010, était accompagné d'un prélèvement équivalent sur la DGF — Dotation de Compensation. Pour MSL, ce montant a été figé à 138 629 €.

Le Conseil Communautaire du 10 Avril 2017 a fixé le coefficient à 1,15

Le montant prévisionnel pour 2020 s'élève à 182 700 € (rappel 2019 = 176 575 €

3/ Fiscalité sur les ménages

Lors de la réforme de 2010, les EPCI ont récupéré une partie de la fiscalité ménage, à savoir :

- L'ancienne part départementale, augmentée des frais de gestion rétrocédés par l'Etat, soit 7,69 %
- Les frais de gestion de l'Etat appliqués sur le taux moyen pondéré de foncier non bâti des Communes membres soit 2,37 %
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti soit 35,85 % (taux figé par la réforme)

A compter de 2020, les collectivités ne peuvent plus faire évoluer le taux de Taxe d'Habitation.

Place NA É BA É DA DA	Ar	Année 2019			Année 2020 – Prévisionnel			
Fiscalité Ménage	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	Variation	
Taxe Habitation	57 304 603 €	8,46%	4 847 186 €	58 375 000 €	8,46 %	4 938 525 €	91 339 €	
Taxe Foncière Bâti	49 225 205 €	3,80 %	1871026€	49 976 000 €	3,80 %	1 899 088 €	28 062 €	
Taxe Foncier Non Bâti	1 002 152 €	2,37%	23 751 €	1 013 000 €	2,37%	24 008 €	257 €	
Taxe Additionnelle FNB			85 040 €			86 178 €	1 138 €	

→ Pour l'année 2020, lors du DOB 2020, il a été proposé une baisse du taux des taxes foncières de 5,26 %, si cette proposition est retenue, les produits de la fiscalité ménage s'élèveraient comme suit :

Fiscalité	-	Année 2019			Année 2020 – Prévisionnel			
Ménage	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	Variation	
Taxe Habitation	57 304 603 €	8,46%	4 847 186 €	58 375 000 €	8,46 %	4 938 525 €	91 339 €	
Taxe Foncière Bâti	49 225 205 €	3,80 %	1 871 026 €	49 976 000 €	3,60 %	1 799 136 €	- 71 890 €	
Taxe Foncier Non Bâti	1 002 152 €	2,37%	23 751 €	1 013 000 €	2,25%	22 792 €	- 959 €	
Taxe Additionnelle FNB			85 040 €			86 178 €	1 138 €	

4/ Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM

MORET SEINE & LOING doit voter les taux de TEOM à appliquer sur son territoire en fonction des participations demandées par les syndicats et de l'évolution des bases d'imposition. MORET SEINE & LOINGreste en attente du montant des participations du SIRMOTOM et du SMETOM.

1. Communes adhérentes au SIRMOTOM de la Région de Montereau

Communes	2018	2019	2020	Variation 2019 /2020
Dormelles	15,00 %	14,10 %	13,80 %	- 2,13 %
Flagy	17,00 %	17,60 %	17,50 %	- 0,57 %
Saint Ange le Vieil	16,10 %	15,80 %	14,70 %	- 6,96 %
Villemaréchal	14,40 %	14,70 %	14,70 %	0,00 %
Ville Saint Jacques	17,60 %	17,70 %	17,60 %	- 0,56 %
Participation SIRMOTOM	421 918 €	468 742 €	471 746 €	0,64 %

2. Communes adhérentes au SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Champagne sur Seine	13,00 %	10,40 %	10,20 %	- 1,92 %
Montigny sur Loing	12,00 %	9,80 %	9,50 %	- 3,06 %
Moret Loing et Orvanne	11,50 %	10,10 %	9,80 %	- 2,97 %
Saint Mammès	11,50 %	10,10 %	9,80 %	- 2,97 %
Thomery	11,50 %	10,20 %	9,90 %	- 2,94 %
Villecerf	11,50 %	10,10 %	9,80 %	- 2,97 %
Villemer	11,50 %	10,10 %	9,80 %	2,97 %
Vernou la Celle sur Seine	14,00 %	13,60 %	13,20 %	- 2,97 %
Participation SMICTOM	3 651 667 €	3 558 380 €	3 530 464 €	- 0,78 %

3. Communes adhérentes au SMETOM de la Vallée du Loing

Le SMETOM de la Vallée du Loing a demandé à MORET SEINE & LOING de lever directement la TEOM, néanmoins le syndicat continue d'établir le montant de sa participation sur les bases foncières de TEOM et de voter un taux de TEOM.

Communes	2018	2019	2020	Variation 2019 /2020
La Genevraye	16,30 %	15,20 %	14,20 %	6,58 %
Nanteau sur Lunain	16,30 %	14,90 %	13,90 %	- 6,71 %
Nonville	16,30 %	15,20 %	14,20 %	- 6,58 %
Paley	16,30 %	15,20 %	14,20 %	- 6,58 %
Remauville	16,30 %	15,20 %	14,20 %	- 6,58 %
Treuzy Levelay	16,30 %	15,20 %	14,20 %	- 6,58 %
Participation SMETOM	567 370 €	543 047 €	517 790 €	- 4,65 %

5/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 25 Juin 2018 a instauré la taxe et fixé un produit de 139 400 € pour l'année 2019 afin de couvrir les participations à verser aux syndicats exerçants cette compétence pour notre territoire :

- EPAGE du Bassin du Loing = 95 345 €;
- EPTB Seine Grand Lacs Convention PAPI = 9 194 €;
- Syndicat Mixte des Rus Val de Seine = 35 000 €

Monsieur ZAKEOSSIAN : Comment est déterminé le montant de la taxe GEMAPI levée sur le territoire ?

Madame SCHEFFER: Le montant est déterminé afin que MORET SEINE & LOING puisse couvrir les participations demandées par les Syndicats qui exercent la compétence « GEMAPI ». Le taux, par rapport au montant de la taxe qui est voté, est ensuite réparti sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties, la taxe d'habitation et la CFE. Chaque contribuable de l'EPCI est concerné par cette taxe. C'est le pôle de fiscalité qui établit ces taux.

<u>Monsieur ZAEKOSSIAN</u>: Concernant les sujets des syndicats, Avons-nous une projection globale sur ce que l'on souhaite?

Monsieur SEPTIERS: Nous ne définissons pas la politique des syndicats, c'est pourquoi si nous souhaitons développer une « politique communautaire » ou aborder des sujets particuliers, il faut déjà en discuter avec tous les membres de MORET SEINE & LOING puis porter le message lors des comités syndicaux. C'est la mission des élus qui siégeront au sein de ces syndicats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité FIXE les taux suivants :

- CFE à 26,29 %;
- Taxe foncier bâti à 3,60 %;
- Taxe foncier non bâti à 2,25 %;
- TEOM conformément aux propositions 2020 ci-dessus;

MAINTIENT le produit de la taxe GEMAPI à 139 400 €

Il appelle à d'éventuelles observations sur les documents concernant les budgets 2020. Aucune observation n'étant formulée, le Président fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE les budgets 2020 ainsi que la reprise et l'affectation des résultats 2019 aux budgets primitifs 2020 comme cidessous

Budget Principal M14 de MORET SEINE & LOING:

- C/ 001 Excédent d'exécution de la section d'investissement : 31 104,33 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 045 588,43 € (besoin de financement des RAR 2019)
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 4 850 482,86 €

Budget Annexe M14 – Office de Tourisme MORET SEINE & LOING :

- C/ 001 Déficit d'exécution de la section d'investissement : 1 226,00 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 226,00 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 0,00 €

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- C/ 001 Déficit d'exécution de la section d'investissement : 100 186,70 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 100 186,70 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 308 270,60 €

Budget Annexe M14 - Pôle Economique des Renardières :

- C/001 Déficit d'exécution de la section d'investissement : 30 690,58 €
- C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 30 690,58 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 5 205,15 €

Budget Annexe M14 - Ancien Site ABB:

- C/ 001 Excédent d'exécution de la section d'investissement : 285 998,94 €
- C/ 002 Report à nouveau à la section de fonctionnement : 5 063,20 €

Budget Annexe M14 - CISPD de la CCMSL :

C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 519,73 €

Budget 2020 - Subventions et participation

Les subventions et participations aux associations doivent être votées distinctement du budget.

Les Conseillers Communautaires siégeant dans les conseils d'administration de ces organismes ne prenant pas prendre part au vote, il est rappelé qu'ils doivent faire connaître leurs appartenances aux différents organismes afin de le préciser dans la délibération.

Monsieur ZAKEOSSIAN: Peut-on avoir des précisions sur les subventions versées aux Collèges?

Monsieur SEPTIERS: Avant la décentralisation, les Communes versaient au collège une subvention, prenaient en charge l'investissement, et elles menaient leur propre politique éducative. Après la décentralisation, c'est le Département qui a repris la compétence puis MORET SEINE & LOING s'est substituée aux Communes de CHAMPAGNE SUR SEINE et de MORET SUR LOING.

Il s'agit là d'une participation directe et non obligatoire. Nous participons également de façon indirecte avec la mise à disposition de véhicules, de personnel pour des animations, nous avons la classe orchestre à MORET SUR LOING et pour garder un bon équilibre entre les collèges nous avons créé une classe artistique à CHAMPAGNE SUR SEINE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le versement des subventions et participations pour l'année 2020 comme indiqué dans le tableau *(annexe 3)*

Aire d'accueil des gens du voyage

<u>Monsieur ZAKEOSSIAN</u>: Nous avons connu quelques problèmes récemment concernant l'installation des gens du voyage sur MORET-LOING-ET-ORVANNE. Qu'en est-il de ce dossier? Que comptez-vous faire et dans quel délai?

<u>Le Président</u>: La Commission Départementale Consultative a donné son accord pour la réhabilitation et l'extension de l'aire de CHAMPAGNE SUR SEINE de 16 à 22 places. Suite à cet accord, Une étude paysagère a été sollicitée par la Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE.

L'estimation financière des travaux se situe entre 350 000 et 400 000 € pour 4 places supplémentaires sur l'aire dont le taux de fréquentation est proche de 0 %.

Une année nous a été accordée pour les réaliser, nous avons réalisé l'étude paysagère. Les travaux n'ont pu être entrepris suite la crise sanitaire. A défaut de réalisation, l'aire n'est plus conforme au schéma départemental depuis date du 31 mars 2020.

J'ai adressé un courrier à la DDT pour solliciter une année de délai afin d'entreprendre les travaux.

En ce qui concerne l'intervention du Commissariat de Police, il faut différencier l'installation illicite sur un terrain des vols, délits ou détériorations pour lesquels celui-ci se doit d'intervenir comme pour n'importe quels délits. Le tout est de bien déterminer le motif de la plainte.

Par ailleurs nous adhérons au GIP « Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine & Marne » qui apporte un soutien juridique et technique aux Elus confrontés à la venue et à l'installation des gens du voyage sur leur commune.

ADMINISTRATION GENERALE

Afin de ne pas entraver l'installation des conseils syndicaux, le Président demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour 4 mémoires supplémentaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE l'ajout de 4 mémoires supplémentaires

Représentation au sein du Syndicat des Installations Sportives des Collèges de la Région de NEMOURS

COMMUNES	REPRESENTANTS
FLAGY (77940)	<u>Titulaires</u> Mme Déborah MOREAU - Mme Nadine DESBORDES <u>Suppléants</u> Mme Sandra GROSCAUX – Mr Jean-Luc BAUDUIN
LA GENEVRAYE (77690)	<u>Titulaires</u> Mme EGELS Aurore - Mr ENG Charles <u>Suppléants</u> Mr REFAUVELET Gérard – Mr CHAVENTRE Cyril
MORET-LOING-ET-ORVANNE (77250)	Titulaires Mme Anne GRAU – Mr Guillaume BODIER Suppléants Mme Kattel GAUDIN – Mme Pauline COLOMAR

NANTEAU SUR LUNAIN (77710)	Titulaires Mme PAUTRAT Cindy - Mr VANOSSELAERE Régis Suppléants Mr Xavier ROBIN – Mme Annie MANCEAU
NONVILLE (77140)	Titulaires Mr Thierry GAYAT - Mme Marie MORETTI Suppléants Mr Jordan JEAN – Mme Emilie MAUPIED
PALEY (77710)	Titulaires Mme Mélanie CAPPAN - Mme Aurélie VASSEUR Suppléants Mr Gilles DEJARDINS - Mme Céline ROCHER
TREUZY LEVELAY (77710)	Titulaires Mme Fanny REYNA – Mme Delphine NAEGELLEN Suppléants Mr Michel DUROSSET – Mr André PISANI
VILLEMARECHAL	<u>Titulaires</u> Mme Laurence KLEIN - Mme Nathalie LIGNON-CACHET <u>Suppléants</u> Mme Rose-Marie DEVY - Mr Dominique REGNERY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNE les représentants ci-dessus nommés pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du Syndicat des Installations Sportives des Collèges de la Région de NEMOURS

Désignation au sein du Syndicat Intercommunal des Transports du Sud Seine & Marne

COMMUNES	REPRESENTANTS	
LA GENEVRAYE	Titulaires Mme Emmanuelle MOLINES - Mr Charles ENG Suppléants Mr Cyril CHAVENTRE Mme Marie-Claire PERINI	
MONTIGNY SUR LOING (77690)	<u>Titulaires</u> Mr Michel GRENET – Mr Jacques DUHEN <u>Suppléants</u> Mr Alexandre VALENTI – Mr Stéphane COLAS	
MORET-LOING-ET-ORVANNE	<u>Titulaires</u> Mr Edouard POUILLIER – Mr Cyril DRONET <u>Suppléants</u> Mme Katell GAUDIN – Mr Olivier THEOT	
NANTEAU SUR LUNAIN (77710)	Titulaires Mr Rony CAPSALIS Mme Alexandra CARRERAS Suppléants Mr Jean-Paul BARBA Mme Cindy PAUTRAT	
NONVILLE (77140)	<u>Titulaires</u> Mme Morie Moretti - Mme Alice PORCHER <u>Suppléants</u> Mr Jean-Claude BELLIOT – Mr Jean-Luc DEFAUX	

PALEY	Titulaires Mme Catherine WOLFF Catherine - Mr Jérémy AUJARD Suppléants Mr Daniel GILLON Daniel - Mr Gilles DEJARDINS
REMAUVILLE (77710)	<u>Titulaires</u> Mr Jean-Sébastien DEPAUW - Mme Carole LOVERGNE <u>Suppléants</u> Mme Michèle BANNERY – Mme Amandine LE FLAHEC
TREUZY LEVELAY	Titulaires Mme Patricia PILLOT - Mr Théodore WIBAUX Suppléants Mme Dominique AUBOURG - Mr Henry CANAULT
VILLEMARECHAL (77710)	Titulaires Mme ROUBENNE Marie-Odile - Mme KLEIN Laurence Suppléants Mme Jeanne BRUNE - Mr Jean-Pierre GASCUEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE les représentants ci-dessus nommées pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du Syndicat des Intercommunal des Transports du Sud Seine & Marne

Représentation au sein du SMICTOM

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Madame Karen SCHNEIDER	Mr Thierry GRAND	
Mr Daniel DIDON	Mme Elisabeth CAILLOUX	
Mme MONCHECOURT	Mr Michel GRENET	
Monsieur Jean-Yves CORBEL	Mr Richard BORDET	
Mr Dikran ZAKEOSSIAN	Mr Brice GRUET	
Mr Patrick SEPTIERS	Mme EPIKMEN	
Mme Gaël TANGUY	Mr Olivier THEOT	
Mme Laure DUMAS-PRIMBAULT	Mme Pauline COLOMAR	
Mr François FORTIN	Mme Anne GRAU	
Mr Hervé JOCHMANS	Mme Mireille EYRIGNOUX	
Mr Fabrice ETTORI	Mme Marianne SAVAL-BONET	
Mr Cyril DRONET	Mr Jean-Philippe FONTUGNE	
Mme Pascale LELOT-BERDIER	Mme Katell GAUDIN	
Mr Didier LIMOGES	Mme Luisa MARTINEZ	
Mr Messan Daniel SEGLA	Mme Thérésa DA SILVA	
Mr Philippe CLOPEAU	Mr Julien MARTIN	
Mr Jean-Claude POILPREZ	Mme Valérie RUCHO-MARTIN	
Mr Bruno MICHEL	Mme Angélique PATTYN	
Mme Josiane PACHOLSKI	Mme Elisabeth FRONTIN	
Mme Pascale PALARD	Mr Clément ROCU	
Mr Fabien HERREMANN	Mme Aurélie CADIN	
Mr Emmanuel CENDRIER	Mme Nadia LEFAY	
Mr Eric DESHAYES	Mr Freddy BODIN	
Mme Florence BODIN	Mme Martine SAINTEMARIE	

Désignation au sein du SMEP

COMMUNES	REPRESENTANTS		
CHAMPAGNE SUR SEINE (77430)	<u>Titulaires</u> Mr Michel GONORD – Mr Didier KERIGER <u>Suppléants</u> Mr Thierry MADEJ – Mr Thierry GRAND		
DORMELLES (77130)	Titulaires Mr Serge AURICH-DANNA – Mme Isabel BUC Suppléants Mr Philippe CROSNIER – Mme Hélène URION-NOEL		
FLAGY (77940)	Titulaires Mme Anne TISSIER – Mr Tristan GREILLOT Suppléants Mr Philippe DESVIGNES – Mr Bruno MARTIN		
LA GENEVRAYE (77690)	Titulaires Mr Denis SORIA – Mr Thomas DESSON Suppléants Mr Pascal OTLINGHAUS – Mme Sandrine BAIZET		
MONTIGNY SUR LOING (77690)	Titulaires Mr Jean-Claude FRICHET – Mr Jean-Yves CORBEL Suppléants Mr Claude MORISSEAU – Mr Antonio TORRES DA COSTA		
MORET-LOING-ET-ORVANNE (77250)	<u>Titulaires</u> Mr Patrick SEPTIERS – Mr Dikran ZAKEOSSIAN <u>Suppléants</u> Mr Jean-Philippe FONTUGNE - Mr Brice GRUET		
NANTEAU SUR LUNAIN (77710)	<u>Titulaires</u> Mr Serge DULIN Serge – Mr Philippe COSSINET <u>Suppléants</u> Mr Guimard Jean-François – Mme Isabelle ADAM		
NONVILLE (77140)	<u>Titulaires</u> Mr Jean-Claude BELLIOT – Mme Isabelle DAMLOUP <u>Suppléants</u> Mr Jean-Luc DEFAUX – Mme Sylvie PLISSON		
PALEY (77710)	<u>Titulaires</u> Mr Nicolas GOIMBAULT – Mr Daniel GILLON Suppléants Mr Thomas CANDY – Mr Michel COCHIN		
REMAUVILLE (77710)	<u>Titulaires</u> <u>Mr Jean-Sébastien DEPAUW – Mr Frédéric FROT</u> <u>Suppléants</u> <u>Mr Stéphane MARTIGNON – Mme Carole LOVERGNE</u>		
SAINT MAMMES (77670)	<u>Titulaires</u> <u>Mr Joël SURIER – Mr Didier GERVAIS</u> <u>Suppléants</u> <u>Mme Cloé SOGLO – Mr Julien MARTIN</u>		

THOMERY (77810)	<u>Titulaires</u> Mme Sylvie FOUGEROUX – Mr Bruno MICHEL <u>Suppléants</u> Mr Etienne TROUBAT – Mr Julien SANTOS	
TREUZY LEVELAY (77710)	<u>Titulaires</u> Mme Patricia PILLOT – Mme Sandrine MAS <u>Suppléants</u> Mr Théodore WIBAUX - Mr Michel DUROSSET	
VERNOU LA CELLE/SEINE (77670)	<u>Titulaires</u> Mr Alain MOMON – Mme Gerty EMBOULE <u>Suppléants</u> Mme Régine BRIOIS-BRAUN - Mr Clément ROCU	
VILLECERF (77250)	<u>Titulaires</u> Mr François DEYSSON - Mr Carlos VALERO <u>Suppléants</u> Mr Fabien HERREMANN - Mme Nadia LEFAY	
VILLEMER (77250)	<u>Titulaires</u> Mr Geoffrey DESPLATS – Mr Daniel HERMANS <u>Suppléants</u> Mr Franck PÉTOT – Mr Gilles BENEY	
VILLE SAINT JACQUES (77130)	<u>Titulaires</u> Mr Philippe PERADON – Mr Alain MALDINEZ <u>Suppléants</u> Mr Thierry BIRAND – Mme Elisabeth DE VIGNERAL	
VILLEMARECHAL (77710)	<u>Titulaires</u> Mr Jean-Michel KUBRAK– Mr Sébastien GOISET <u>Suppléants</u> Mme Danielle ARNABOLDI - Mr Philippe CHERON	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNE les représentants ci-dessus nommées pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMEP

RESSOURCES

Service « Finances »

Désignation au sein de la CLETC

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il y a lieu de désigner, sur proposition des Communes, les représentants appelés à siéger à la CLETC

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC est créée par l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membre des conseils municipaux ; chaque commune dispose d'un moins un représentant.

Suite au renouvellement des conseils municipaux de 2014, la CLETC était composée par un membre titulaire et un membre suppléant de chacune des communes membres de MORET SEINE & LOING.

Durant le mandat 2014-2020, 2 communes nouvelles ont été créées et la CLETC lors de sa séance du 10 Juillet 2017 a adopté un règlement intérieur précisant en son article 2 – Composition et désignation des membres de la CLETC : chaque commune membre et commune déléguée de la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING est représentée au sein de la CLETC par un membre titulaire et un membre suppléant désigné par les Conseils Municipaux.

La CLETC est chargée d'établir un rapport financier et/ou fiscal, lors des adhésions de communes ou lors de transfert de compétence. Ce rapport soumis au vote des conseils municipaux et du conseil communautaire détermine les Attributions de Compensation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre et commune déléguée (pour les communes nouvelles)

VALIDE la liste des membres, comme désignés ci-dessous conformément aux délibérations transmises par les communes

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
Champagne sur Seine	Mr Gaëtan GIRY	Mr Didier KERIGER
Dormelles	Mr Francis LARGILLIERE	Mme Isabel BUC
Flagy	Mme Annie TISSIER	Mr Philippe DESVIGNES
La Genevraye	Mme Marie Claire PERINI	Mr Jean Luc MICHAUD RUFFIER
Montigny sur Loing	Mme Sylvie MONCHECOURT	Mr Jean Yves CORBEL
Commune Nouvelle Moret-Loing-et-Orvann	ie	
Commune déléguée d'Ecuelles	Mr Jean Philippe FONTUGNE	Mr Olivier THEOT
Commune déléguée d'Episy	Mr Dikran ZAKEOSSIAN	Mme Mireille EYRIGNOUX
Commune déléguée de Montarlot	Mr Edouard POUILLIER	Mme Catherine ARRIAT- BOISSERAND
Commune déléguée de Moret sur Loing	Mr Fabrice ETTORI	Mr Marc ATLAN
Commune déléguée de Veneux les Sablons	Mr Hervé JOCHMANS	Mme Laure DUMAS-PRIMBAULT
Nanteau sur Lunain	Mr Didier PRESSOIR	Mr Serge DULIN
Nonville	Mr Loic STIER	Mr Jean Claude BELLIOT
Paley	Mr Michel COCHIN	Mr Patrick BAYET
Remauvile	Mme Catherine PENIFAURE	Mme Carole LOVERGNE
Saint Mammès	Mr Philippe CLOPEAU	Mme Laurence LETOFFE
Thomery	Mr Etienne TROUBAT	Mme Caroline DESTORS
Treuzy Levelay	Mme Patricia PILLOT	Mr Jean Claude HENRI
Vernou la Celle sur Seine	Mr Daniel DESSOGNE	Mr Clément ROCU
Villecerf	Mr Jacques ILLIEN	Mme Mélanie LAMOTTE
Commune Nouvelle Villemarechal		
Commune déléguée de Saint Ange le Vieil	Mr Jean Pierre GASCUEL	Mme Evelyne LANOUE
Commune déléguée de Villemaréchal	Mr Dominique REGNERY	Mme Laurence KLEIN
Villemer	Mr Christian BERTAUX	Mr Marc VITRY
Ville Saint Jacques	Mr Pascal RIFAUT	Mr Patrick GOUBIN

QUESTIONS DIVERSES

23 Rue du Pové Neut CS 80214 77815 MORET SUR LOING Cedex

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 h 45

Le Président

P. SEPTIERS

Le Secrétaire de séance

F DEYSSON

